

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 mai 2021**

Communication n° 17/05.2021

Objet: succession Marlies von Schallen

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que nous avons reçu le certificat d'héritier de la Justice de Paix concernant la succession de M^{me} Marlies von Schallen, décédée le 25 janvier 2019, dont la moitié est au nom de la Commune et l'autre moitié au nom de Pro Senectute Vaud.

La Municipalité, en collaboration avec Pro Senectute, prendra les dispositions utiles pour vendre la maison, située au chemin de la Damaz.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mai 2021/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41